

# Assemblée générale / Conseil d'administration : qui fait quoi ?

## Fondateurs

(mentionnés dans les statuts)

+

membres **effectifs**

Membres ou **non** !

(Comptables, juristes, experts,...)



## ASSEMBLEE GENERALE

(minimum 3 personnes)

Nomme et  
révoque



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

(minimum 3 sauf si AG = 3 car le  
nombre de membres du CA doit être  
inférieur au nombre de membres de l'AG)

### COMPETENCES :

- Modification des statuts
- Nomination et révocation des administrateurs
- Approbation du budget et des comptes
- Dissolution de l'ASBL
- Exclusion d'un membre
- ...

*Voir article 11 du modèle de statut*

### COMPETENCES :

- Gestion des affaires de l'association
- Représentation (par exemple, en justice)
- Compétence résiduelle (= tout ce qui n'est pas réservé à l'AG par la loi ou les statuts).

*Voir article 22 du modèle du statut*